



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## contrats d'agriculture durable

Question écrite n° 70384

### Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des agriculteurs du Pas-de-Calais. Le 25 avril, le département du Pas-de-Calais s'est vu attribuer l'enveloppe 2005 des droits à engager au titre des CAD (contrat d'agriculture durable) : 3 231 701 euros. Ce montant représente 60 % de la dotation 2004 (5 472 360 euros). Si la somme globale est notifiée, seulement 130 dossiers pourraient être traités, alors que 300 agriculteurs ont demandé à réaliser une formation pour se préparer à ce contrat. Cette diminution de l'enveloppe ne prend pas en compte le nombre important d'agriculteurs dans le département (près de 8 000) ni le caractère durable des mesures environnementales. Aussi, il lui demande de bien vouloir affecter des moyens supplémentaires aux CAD afin de répondre à la demande des agriculteurs du Pas-de-Calais.

### Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire très contraint, le Gouvernement a limité à 216 millions d'euros l'enveloppe de crédits déléguée début 2005 dans les régions pour permettre l'engagement de nouveaux contrats d'agriculture durable (CAD). La répartition de cette enveloppe entre les régions s'est faite selon les mêmes priorités qu'en 2004. 13 % de l'enveloppe ont été réservés pour la conversion à l'agriculture biologique. Les besoins en renouvellement des opérations locales agri-environnementales (OLAE) et des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) herbagers arrivant à échéance en 2005 ont également été pris en compte. Enfin, la répartition de l'enveloppe restante a été faite en fonction de critères propres à la région : nombre d'exploitations, nombre d'actifs agricoles, surface agricole utile, surface agricole en zone défavorisée ou de montagne et en zone Natura 2000, superficie fourragère principale. Concernant plus particulièrement la région Nord - Pas-de-Calais, la baisse de l'enveloppe entre 2004 et 2005 s'explique par le fait que la région avait en 2004 des besoins importants pour le renouvellement des OLAE qui venaient à échéance. Ces besoins ont été couverts par une enveloppe adaptée en 2004. En 2005, par contre, le besoin en renouvellement étant beaucoup moins important, l'enveloppe a été réduite en conséquence. Il faut noter toutefois que, afin de prendre en compte le classement d'une partie de la région en zone d'objectif 1 et les taux de cofinancement communautaire applicables à cette zone, une enveloppe complémentaire de 900 000 euros a été notifiée à la région Nord - Pas-de-Calais fin juin. La possibilité de déléguer une enveloppe complémentaire à la fin de l'été est actuellement à l'étude. En tout état de cause, il est prévu de réutiliser les crédits déjà délégués dans les régions et dont il apparaîtrait qu'ils ne seraient pas utilisés en totalité avant la fin de l'année.

### Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70384

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 juillet 2005, page 6979

**Réponse publiée le** : 13 septembre 2005, page 8532